

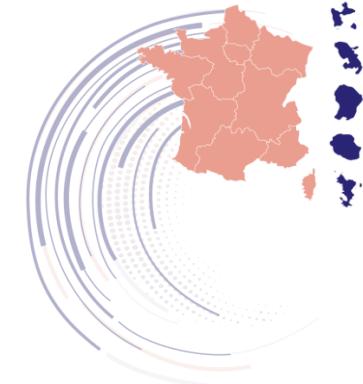


## *Historique et présentation des transports maritimes réguliers de personnes en Martinique*

Sully BOURGEOIS

### Partenaires

# HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES TRANSPORTS MARITIMES RÉGULIERS DE PERSONNES EN MARTINIQUE



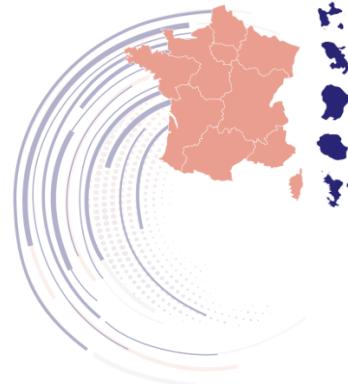
## De l'initiative privée ...

Historiquement très utilisé depuis l'époque coloniale, le cabotage maritime pour le transport des passagers et des marchandises a progressivement reculé devant le développement du réseau routier, l'arrivée de véhicules individuels et le développement des transports routiers collectifs aux environs des années 50.

Toutefois, la baie de Fort-de-France, de part sa configuration, a continué à être desservie jusque dans les années 2005 par quelques opérateurs privés (Somatour, Vedettes Madinina, Pétrolettes du Soleil, Sodextram, ...).

Les liaisons maritimes entre les Trois-Îlets et le Chef lieu, étaient alors exploitées sans aucune intervention publique, aux risques et périls de ces opérateurs privés qui se concurrençaient.

# HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES TRANSPORTS MARITIMES RÉGULIERS DE PERSONNES EN MARTINIQUE



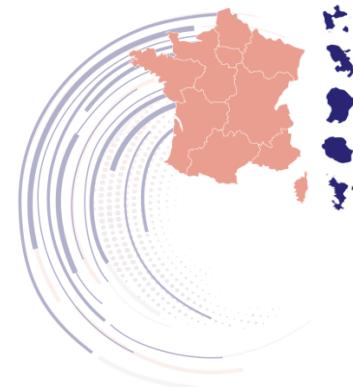
## ... à la mise en place progressive d'un service public de transport maritime

Conscient de l'intérêt général de ce transport présentant toutes les caractéristiques d'un service public conformément à la Loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982, le Département en charge de l'organisation des services de transports non urbains, a pris une série de délibérations à partir des années 2000 pour l'encadrement et le financement de ces services de transport maritime avec mise en place progressive de sujétions de service public (prise en charge de certaines catégories d'usagers, mise en place de rotations nocturnes...) :

- À partir de 2004, participation à hauteur de 60% puis de 71% aux frais de transport des élèves empruntant les lignes maritimes, à l'instar du transport scolaire terrestre,
- En 2005 et 2006, versement d'aides départementales aux exploitants notamment pour la compensation d'une réduction de 60 % du billet pour les employés des structures hôtelières de la Pointe du Bout et pour la mise en place de rotations nocturnes.

Face à la multitude d'autorités en charge de l'organisation des transports de personnes sur le territoire, le Conseil Général adopte en février 2006 une délibération le positionnant comme « chef de file » de l'organisation du transport régulier maritime interurbain.

# HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES TRANSPORTS MARITIMES RÉGULIERS DE PERSONNES EN MARTINIQUE



## Les premières conventions de service public de transport maritime

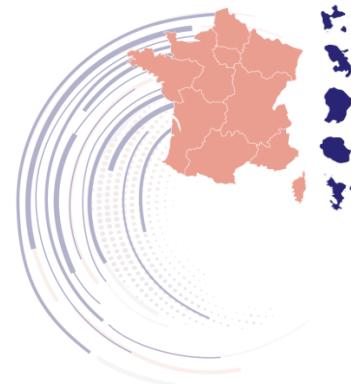
### 1. Mise en place d'une COCSP :

Avec la validation des services de l'Etat conscients de l'urgence de la situation et l'enjeu d'intérêt général, le Conseil Général a signé en 2013 avec la SAGETM (enseigne commerciale « Vedettes Madinina »), la seule entité de transport maritime privée encore existante, une Convention d'Obligations et de Compensations de Service Public (COCSP),

Cette convention signée à titre transitoire, pour une durée de 2 ans, fixait à l'entreprise des obligations de service public améliorant la qualité de la desserte, en contrepartie d'une compensation financière attribuée par le Conseil Général.

Elle préfigurait la future Délégation de Service Public pour le transport maritime de passagers entre Fort-de-France et les Trois-Îlets pour laquelle une consultation était parallèlement lancée conformément aux conditions fixées par le Préfet pour la validation de cette COCSP.

# HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES TRANSPORTS MARITIMES RÉGULIERS DE PERSONNES EN MARTINIQUE



## 2. Mise en place d'un contrat de délégation de service public pour la desserte maritime de la baie de Fort-de-France de novembre 2015 à décembre 2023

Prenant le relais de la COCSP, un contrat de DSP pour la desserte maritime de la Baie de Fort-de-France a été signé avec la Compagnie Martiniquaise de Navigation SAS (*enseigne commerciale : Vedettes Tropicales*) pour une durée 8 ans et 56 jours à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2023.

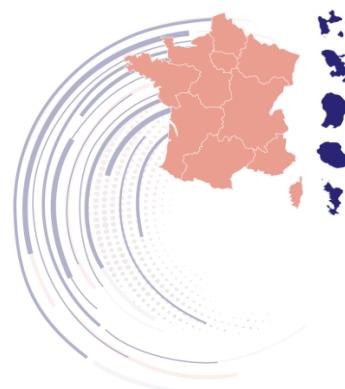
3 Lignes ont été initialement exploitées :

- Ligne 1 : Pointe-Simon — Bourg des Trois-Îlets
- Ligne 2 : Pointe Simon — Pointe du Bout
- Ligne 3 : Pointe-Simon — Anse Mitan — Anse à l'Ane

En juin 2016, une nouvelle ligne (4) a été ouverte conformément au contrat, entre Pointe-Simon et Case-Pilote Bourg

- 8 bateaux dont 1 de réserve étaient mis en œuvre.

# HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES TRANSPORTS MARITIMES RÉGULIERS DE PERSONNES EN MARTINIQUE

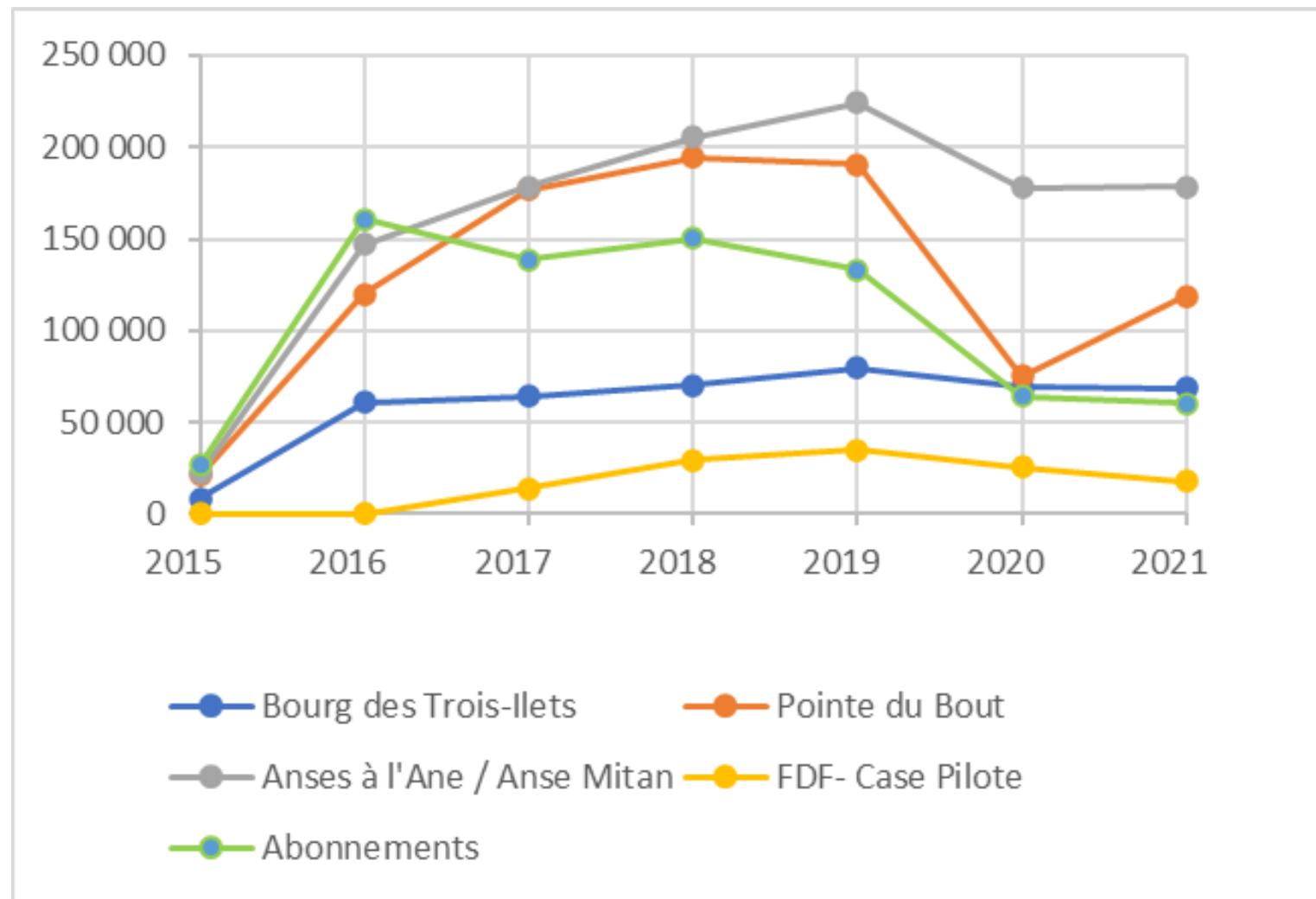
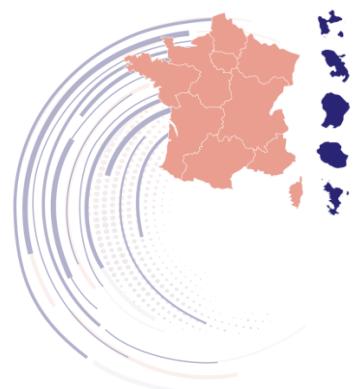


Au titre de cette délégation de service public, la CMN a transporté en moyenne près de 600 000 passagers par an (hors années 2020 et 2021 fortement impactées par la Covid-19), dont 40% de touristes, avec une répartition par ligne se décomposant de la façon suivante :

(\*hors 2020 -2021)

LIGNE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne *	Part 2019	Evol. 2019 / 2016	Part moy	Part 2021
Bourg des Trois-Îlets	8 739	60 988	64 496	70 098	79 814	68 935	68 522	68 849	12%	24%	12%	15%
Pointe du Bout	20 985	120 199	176 689	194 326	190 505	75 323	118 944	170 430	29%	58%	29%	27%
Anses à l'Ane / Anse Mitan	22 087	146 849	178 410	205 255	223 931	177 602	178 221	188 611	34%	52%	32%	40%
FDF- Case Pilote	0	0	13 786	29 670	34 993	25 747	18 043	19 612	5%	154%	3%	4%
Abonnements	26 720	160 880	138 452	150 424	133 348	63 960	60 140	145 776	20%	-17%	25%	14%
<b>TOTAL</b>	<b>78 531</b>	<b>488 916</b>	<b>571 833</b>	<b>649 773</b>	<b>662 591</b>	<b>411 567</b>	<b>443 870</b>	<b>593 278</b>	<b>100%</b>	<b>36%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

# HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES TRANSPORTS MARITIMES RÉGULIERS DE PERSONNES EN MARTINIQUE



# HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES TRANSPORTS MARITIMES RÉGULIERS DE PERSONNES EN MARTINIQUE



## AU DEPART DE FORT-DE-FRANCE:

Vers zone 1 ( Bourg des 3 îlets - Marina Pointe du Bout - Anse Mitan & Anse à l'Ane )

- > Les titres de transports doivent être achetés dans les bornes de billetterie à l'entrée de chaque quai (Aucun titre n'est vendu à bord des bateaux).
- > Toute personne doit posséder son titre de transport avant de monter à bord et le valider à l'entrée du bateau.
- > Le titre de transport doit être garder jusqu'à la descente du bateau en cas de contrôle.
- > Le titre 12 trajets est valable pour une personne : plusieurs personnes ne peuvent voyager sur un titre de transport.

Votre Titre de Transport (?)	Public Concerné (?)	Tarifs
Aller simple	Tout Public	5,00 €
Aller / Retour	Tout Public	7,00 €
12 Trajets	Tout Public	36,00 €
12 Trajets réduits (0)	Séniors de + 65 ans et jeunes jusqu'à 25 ans	28,00 €
Abonnement Mensuel *	Tout Public	90,00 €
Abonnement Mois Jeunes (1)	Jeunes jusqu'à 25 ans	70,00 €
Abonnement Mensuel Réduit (2)	Ressources inférieures ou égales au plafond Art. L861-1	45,00 €

## AU DEPART DE FORT-DE-FRANCE:

Vers zone 2 ( CASE PILOTE )

Votre Titre de Transport (?)	Public Concerné (?)	Tarifs
Aller simple	Tout Public	2,80 €
Aller / Retour	Tout Public	5,00 €
12 Trajets	Tout Public	25,00 €
12 Trajets	Séniors de + 65 ans et jeunes de - 25 ans	20,00 €
Abonnement Mensuel *	Tout Public	80,00 €
Abonnement Mois Jeunes (1)	Jeunes de 10 à 25 ans	70,00 €
Abonnement Mensuel Réduit (2)	Ressources inférieures ou égales au plafond Art. L861-1	40,00 €

Pour bénéficier d'un titre de transport réduit (sénior de plus de 65 ans ou jeune de moins de 25 ans), il faut obligatoirement faire une carte de transport à notre bureau situé à la sortie du quai de fort-de-france.

Abonnement Mensuel (\*) ou Abonnement Mois Jeunes (1) : Nominatif à usage illimité de date à date

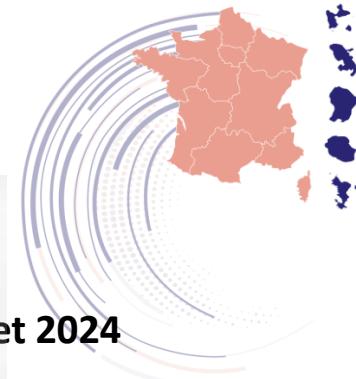
Carte d'abonnement à faire au bureau à la sortie du quai de Fort-de-France / jeunes et séniors : pièce d'identité exigées

(0) : Séniors de 65 ans et plus et Jeunes jusqu'à 25 ans - Validité 6 mois.

(1) : Nominatif.

(2) : Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application de l'article L. 861-1 du Code de la Sécurité Sociale sur présentation d'une pièce justificative. Nominatif – Usage illimité de date à date - Durée de validité 6 mois

# HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES TRANSPORTS MARITIMES RÉGULIERS DE PERSONNES EN MARTINIQUE



## **3. Le contrat de délégation de service public pour la desserte maritime de la baie de Fort-de-France de juillet 2024 à juillet 2032 signé avec BLUE Lines**

Pour des raisons de délai de consultation pour l'attribution de la nouvelle DSP maritime, le contrat de la CMN censé se terminer au 31 décembre 2024, a été prolongé de six mois,

Aussi, ce n'est qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024 que BLUE Lines, le nouveau délégataire retenu, a commencé son activité.

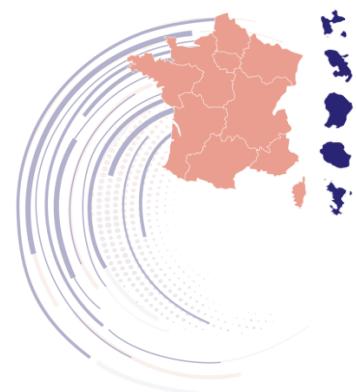
Cette nouvelle DSP dont la présentation détaillée vous sera faite par le représentant de BLUE Lines, reprend la desserte des lignes historiques entre Fort-de-France et les Trois-Îlets.

Toutefois, dans sa volonté de développement des dessertes maritimes sur le territoire, MARTINIQUE TRANSPORT a souhaité intégrer à cette nouvelle DSP la desserte d'une ligne nouvelle entre Pointe-Simon et le Port de plaisance de l'Etang Z 'Abricots, ainsi que des lignes expérimentales desservant vers le Nord Saint-Pierre, et vers le Sud les Anses d'Arlet.

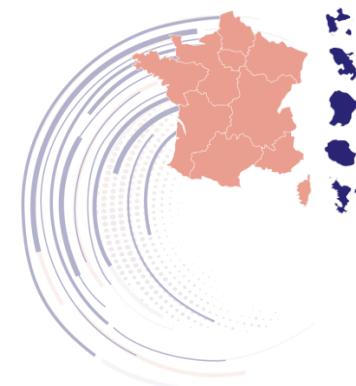
L'ouverture de la desserte Etang Z'Abricots est conditionnée à la réalisation d'infrastructures dont un appontement pour l'accueil des navettes maritimes, par le propriétaire du Port de plaisance, la CACEM.

Quant aux lignes expérimentales ainsi que la réouverture de la ligne desservant Case-Pilote (qui devait intégrer également la desserte nouvelle de la commune de Schoelcher), la situation budgétaire actuelle oblige MARTINIQUE TRANSPORT à s'interroger sur leur délai de mise en œuvre, voire sur leur maintien.

# HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES TRANSPORTS MARITIMES RÉGULIERS DE PERSONNES EN MARTINIQUE



# INTEROPÉRABILITÉ MARITIME-TERRESTRE



## Au niveau de la Billettique

MARTINIQUE TRANSPORT a opté pour un système billettique unique, la Solution Matawan, qui est déployée sur l'ensemble des réseaux de transport de Martinique (Nord en cours de déploiement).

Cette solution permet déjà à un même DAT (Distributeurs Automatiques de Titres) de distribuer des titres de transport aussi bien pour le réseau Maritime que pour les autres réseaux sur des supports communs. De même, les supports utilisés pour les titres et abonnements sont les mêmes : la Carte d'abonnement ou le Billet sans contact.

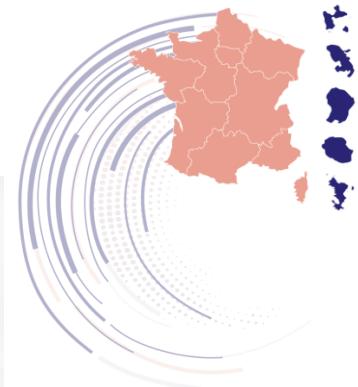
À l'avenir, nous disposons déjà de l'infrastructure technique nécessaire pour la mise à disposition de titres interopérables.

## Au niveau du SAEIV (Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs)

Le même choix d'une solution SAEIV unique a été retenu pour être déployé sur l'ensemble des réseaux de Martinique. Le déploiement est en cours, mais le site [www.martiniquemobilites.mq](http://www.martiniquemobilites.mq) permet déjà d'accéder à un calcul d'itinéraire intégrant les réseaux terrestres et maritime sur la base des horaires théoriques.

Le déploiement du SAEIV fournira des informations et des calculs basés sur les événements en temps réel.

# HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES TRANSPORTS MARITIMES RÉGULIERS DE PERSONNES EN MARTINIQUE



Merci de votre attention.

